

Le Conseil d'Etat approuve en grande partie l'imposition du masque partout ! Les Tartuffe !

écrit par Christine Tasin | 7 septembre 2020



Le 8 septembre 2018 par Maxime

Le Conseil d'Etat condamne la France à héberger toute la famille de la cancéreuse algérienne !



Le 4 août 2018 par Maxime

Le Conseil d'Etat face aux islamistes : la trahison (2/2)

Sans surprise, les juges nommés par le pouvoir donnent à ce dernier le pouvoir d'imposer le masque partout mais demande néanmoins qu'il soit réservé aux zones les plus densifiées.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/09/06/136-morts-pour-500-millions-deuropeens-mais-veran-fait-appel-au-conseil-detat-pour-nous-imposer-le-masque/>

Le Conseil d'Etat vient d'entériner en grande partie les arrêtés de Strasbourg et Lyon. "Le port du masque peut être rendu obligatoire sur l'ensemble d'une commune, si celle-ci comporte plusieurs zones à risque de contamination"

<https://www.dna.fr/sante/2020/09/06/port-du-masque-le-conseil-d-etat-enterine-les-arretes-sous-conditions>

Quant à définir ce que sont des zones à risque de contamination, avec leurs tests pipés et leurs mensonges sur un regain de l'épidémie, les préfets auront toujours raison.

Autrement dit il suffit qu'il y ait plusieurs endroits très fréquentés en sus du centre ville et donc susceptible de risque de contamination pour que le masque devienne obligatoire partout. Ah les Tartuffe ! S'y ajoute la notion de "ville densément peuplée"... Bref, toutes les grandes villes mais aussi les villes moyennes vont voir l'obligation de porter le masque généralisée partout, même dans les quartiers résidentiels où vous croisez 3 personnes en une heure...

Mieux encore, le juge des référés -qui doit s'y connaître mieux que Toussaint, Perronne et Raoult en infectiologie et en analyse d'une épidémie- affirme que la circulation du covid s'accélérerait !!!!

le juge des référés du Conseil d'Etat confirme, tout d'abord, que la circulation du virus covid-19 s'accélère dans les deux départements et que, en l'état actuel des connaissances, porter systématiquement un masque en plein air est justifié en présence d'une forte densité de personnes ou lorsque que le respect de la distance physique ne peut être garanti.

Même s'il y a une nuance pour les villes moins peuplées, où seul le centre ville est fréquenté, le Conseil d'Etat valide donc le port du masque obligatoire dans toute la France. Même s'il s'agit uniquement de l'Alsace, objet du recours. Mais la décision d'aujourd'hui aura forcément force de jurisprudence, on l'a vu dans l'affaire du burkini.

S'agissant de l'Alsace, le juge des référés estime que, dans certaines communes moins densément peuplées et dont le centre-ville est facile à délimiter, le port du masque ne peut être imposé sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil d'Etat est aux ordres du pouvoir on le voit sans

cesse... et persiste à devenir un outil de déni de démocratie aux mains du pouvoir.

Quelques captures d'écran de notre site ci-dessous, où le nombre d'articles montrant des décisions aberrantes du Conseil d'Etat... fait peur !

Cliquer sur les images, et recopiez le début du titre dans votre navigateur pour voir les articles en question.



Le 8 septembre 2018 par Maxime
Le Conseil d'Etat condamne la France à héberger toute la famille de la cancéreuse algérienne !



Le 4 août 2018 par Maxime
Le Conseil d'Etat face aux islamistes : la trahison (2/2)



Le 7 octobre 2018 par Christine Tasin

Conseil d'État, Conseil constitutionnel, CSA... ont participé à la création d'une nation islamique en France



Le 20 octobre 2018 par Christine Tasin
Vol en réunion de la laïcité par le Conseil d'Etat : oui à l'abattage sans étouffement !



Le 20 octobre 2018 par Christine Tasin
Le Conseil d'Etat a dit oui au voile des élèves infirmières ? Elles refusent de soigner les hommes !



Le 20 octobre 2018 par Christine Tasin
Arrêt du Conseil d'Etat : l'actuel permettant aux communes d'offrir aux musulmans les biens communaux



Le 17 février 2020 par Maxime
Chirurgien barbu : encore un arrêt du Conseil d'Etat favorable aux revendications islamistes...





Le 2 août 2017 par Maxime

t **Terrifiant : le Conseil d'Etat cède au CCIF sur le voile en école d'infirmiers**



Le 28 mars 2017 par Maxime

Le Conseil d'Etat a créé un principe étranger à notre constitution qui permettrait lapidation et burka.....



Le 26 août 2016 par Christine Tasin

Conseil d'Etat : l'arrêté anti-burkini de Villeneuve-Loubet annulé



Conseil d'Etat : Vidrine, Aubry, Fabies, Barrière et nos « amis » Tuot et Stien payés plus de 10000 euros mensuels



« La Provence » et l'arrêté du Conseil d'Etat : décryptage avec un dessert inattendu et indigeste...



Qui siège au Conseil d'Etat ? l'immigrationniste et islamophile Thierry Tuot [MAI]

Comment devient-on membre du Conseil d'Etat ?

Il faut être membre de la caste, on peut même y être nommé dès sa sortie de l'ENA...

On se souvient que, pour obtenir un arrêté favorable au burkini, Hollande était allé repêcher l'islamophile Tuot qui n'était plus juge au Conseil d'Etat. Tuot, celui qui considèrait qu'il n'y avait pas de question musulmane en France et qui proposait de retirer à l'Etat tout contrôle sur l'immigration et l'intégration, conseillant de confier le contrôle aux associations communautaires.

<https://resistancerepublicaine.com/2016/08/26/qui-siege-au-conseil-detat-limmigrationniste-et-islamophile-thierry-tuot/>



Arnaud Dotezac

6 h · 21

Je reviens un instant sur l'arrêt Burkini du 26 août 2016. Y siégeaient:

- 1) le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat en personne: Bernard Stirn, fils d'Olivier, et ancien directeur de cabinet de Roger-Gérard Schwartzberg.
- 2) Jacques-Henri Stahl, Président de la 2ème chambre du Conseil d'Etat, ancien directeur juridique du ministère de l'Education nationale sous Jack Lang, et...délégué de signature de Roger-Gérard Schwartzberg (on est déjà entre soi).
- 3) Thierry Tuot, qui n'était pourtant plus président de chambre depuis le 3 août 2016, puisqu'il venait d'être nommé président de la commission des sanctions de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, par décret de François Hollande en personne... (JORF n° 0181 du 5 août 2016, texte n° 79) Normalement c'est son successeur à la 10e chambre du Conseil d'Etat, Mattias Guyomar, qui aurait dû siéger. Il avait été nommé par Valls le 17 juin 2016, avec effet au 20 juin 2016. On était dans les temps non?

<https://resistancerepublicaine.com/2016/08/30/burkini-hollande-est-alle-repecher-tuot-qui-netait-plus-juge-au-conseil-etat/>

Le Conseil d'État compte environ 300 membres.

A l'été 2015, le plus jeune membre était âgé de 26 ans. Il a rejoint le Conseil d'État en janvier dernier en tant qu'auditeur de deuxième classe. Le plus âgé a, lui, 68 ans. Il a rejoint l'institution en juin 1979 et est aujourd'hui conseiller d'État.

Cette diversité générationnelle mais aussi de profils et d'expériences s'explique par un mode de recrutement pluriel. On peut en effet devenir membre du Conseil d'État directement après ses études ou au cours de sa vie professionnelle.

Le Conseil d'État à la sortie de l'ENA :

Une seule école permet directement d'entrer au Conseil d'État : l'École nationale d'administration (ENA). Chaque année, 4 à 6 postes d'auditeurs sont proposés aux meilleurs élèves issus de l'ENA. Ces derniers peuvent en effet choisir leur affectation, à la Cour des comptes, à l'Inspection générale des finances ou au Conseil d'État par exemple, en fonction de leur classement de sortie.

Rejoindre le Conseil d'État au cours de sa carrière :

Le Conseil d'État recrute également des membres « à l'extérieur », on parle alors de « nomination au tour extérieur ». Une partie de ces nominations est réservée aux magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ; les autres profils sont choisis pour leurs compétences administratives et connaissances de la chose publique.

Les magistrats de la juridiction administrative sont nommés au tour extérieur sur proposition du vice-président après avis du CSTA (Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel). Les autres membres nommés au tour extérieur sont nommés par le Gouvernement après avis public du vice-président du Conseil d'État.

Le Conseil d'État accueille également pour une durée de 4 ou 5 ans des fonctionnaires et des magistrats qui sont nommés maîtres des requêtes ou conseillers d'États en service extraordinaire.

[> Lire la page dédiée au recrutement des membres](#)

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/fiches-pedagogiques-pour-en-savoir-plus/comment-devient-on-membre-du-conseil-etat>